

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/116 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2019/49	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept octobre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/09/2019

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise et Messieurs ADAM Claude, BESANCON Tony, BOUILLON Jacques, CARPENTIER Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GODART Olivier, MALVAUX André, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit.

Représentés : M. Roland CANIVENQ donne pouvoir à M. Francis SIGNORET ; M. Jean Yves PIC donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE

**OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT – TARIFS PARC ARGONNE DECOUVERTE –
VACANCES DE LA TOUSSAINT 2019**

Vu la délibération n°DC2019/75 du 10/07/2019 confiant délégation au Bureau pour fixer les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2018/40 du Bureau du 05/11/2018 déterminant les périodes d'ouverture du Parc Argonne Découverte en 2019 ;

Vu la délibération n°DB2018/55 du Bureau du 03/12/2019 fixant les tarifs de la billetterie pour 2019 ;

Considérant la volonté d'appliquer des offres commerciales spécifiques durant l'ouverture du Parc Argonne Découverte pendant les vacances de la Toussaint (Fête d'Halloween) ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

-DECIDE de confier délégation au Président pour déterminer les offres promotionnelles, applicables en billetterie du Parc Argonne Découverte durant la période du 19/10 au 03/11/2019.

-CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

